

Le prix VIRGINIA

Le Prix VIRGINIA est organisé par l'Association SYLVIA S. Il récompense l'œuvre d'une femme photographe.

Il est décerné conformément au règlement suivant :

Le Prix VIRGINIA, remis tous les deux ans, s'adresse à toute femme photographe professionnelle, de toute nationalité, vivante, sans limite d'âge. Ne sont pas concernées les photographies pour la presse et de commande publicitaire. Les photos soumises au Prix VIRGINIA ne devront pas avoir fait l'objet d'une exposition ou d'une publication en France. Toutefois l'artiste peut avoir déjà exposé d'autres travaux en France. Les demandes d'aide à la production de projets, de reportages ou d'expositions ne peuvent pas être examinées.

Le Jury est composé de huit membres qui délibèrent et désignent la lauréate. Il est composé de personnalités du monde culturel et sera renouvelé tous les deux ans, à l'exception de la Présidente, et d'un représentant de M, le magazine du Monde.

Le jury recevra les candidatures libres ainsi que celles envoyées par l'intermédiaire d'experts internationaux (rédacteurs photos, agents de photographes, critiques, galeristes, etc...). Les délibérations du Jury sont secrètes; elles ne font pas l'objet d'une communication officielle. La Présidente du Jury du Prix VIRGINIA organise et conduit les débats, elle dispose d'une voix prépondérante. Le Jury est souverain pour trancher les cas non prévus au présent règlement et, dans le cas où aucun dossier ne lui paraîtrait correspondre aux critères exigés, il se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix.

A l'exception de la lauréate, il est possible qu'une même candidate se présente plusieurs fois au Prix VIRGINIA.

Le jury désigne la lauréate ainsi que la Sélection du Jury composée de 10 photographes.

Dotations :

- 10 000€ par L'Association Sylvia S, pour la lauréate.
- Exposition des photos de la lauréate à l'Espace Oppidum Paris, avec le soutien du laboratoire Central Dupon Images.
- Publication de la lauréate ou de l'une des 10 sélectionnées dans M, le Magazine du Monde.
- Carte blanche dans la collection de livres Portraits de Villes par les éditions be-pôles.
- Publication d'un livret des photographies de la lauréate et des 10 sélectionnées aux éditions Filigranes.

Tout matériel informatif et promotionnel, lors de ces expositions et publications, devra mentionner : « © Prix VIRGINIA 2018 »

Après les délibérations, les résultats sont proclamés à Paris courant octobre par la Présidente du Jury à une date annoncée, en présence de la lauréate, du Jury, de la presse et du public.

Les organisateurs du Prix VIRGINIA ne sauraient être tenus pour responsables des pertes, vols et détériorations qui pourraient survenir, notamment lors de l'envoi des dossiers des candidates.

Modalités d'inscription

Article 1/ La candidate doit constituer un dossier comprenant :

- **Un curriculum vitae complet et une brève lettre d'intention**, rédigée par la candidate décrivant la dimension créative et artistique du travail proposé ainsi que le formulaire d'inscription dûment rempli et signé (à télécharger sur le site du Prix Virginia).

- **La lettre d'engagement dûment remplie et signée**, attestant que les images sont libres de droit et d'utilisation pour le Prix VIRGINIA et sa promotion sur tous les supports connus et inconnus à ce jour, pour un usage exclusivement non-commercial.

- **12 à 15 photos sur des thèmes libres**, regroupées en séries, en noir et blanc et/ou en couleur. Chaque photo doit être au format jpeg accompagnées de leurs légendes, en 72 dpi et ne pas dépasser 1,5 Mo (ou Mb).

L'ensemble de ces documents (photo et documents signés) doit être envoyé sur un seul CD ou une clé USB.

Joindre 3 tirages papier non encadrés au format A4 ou assimilé (pas de format supérieur autorisé), choisis librement parmi les photos soumises au Prix VIRGINIA.

Article 2/ Avant tout envoi, chaque candidate devra vérifier soigneusement que tous les documents sont aisément identifiables, en y indiquant lisiblement son nom. Il est indispensable que chaque photographie soit datée et légendée. L'Association SYLVIA S. décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage sur ces documents.

Seuls les dossiers avec une enveloppe retour timbrée seront renvoyés. Tous les dossiers sans enveloppe-retour timbrée seront détruits à partir du 1er décembre 2018.

Article 3/ Une fois attribués le Prix et la Sélection du Jury, les photographes sélectionnées remettront sur CD 5 fichiers de photographies (en 72 et 300 DPI, 30 cm de large) à la disposition de l'Association SYLVIA S. pour la promotion du Prix VIRGINIA jusqu'à la prochaine édition du Prix, via les partenaires et la Presse.

Article 4/ Tout dossier qui ne correspondrait pas aux conditions définies aux articles 1 et 2 ne sera pas soumis au Jury.

Article 5/ Tout acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.

Calendrier

- **2 janvier au 7 mai 2018 (date limite d'envoi) : dépôt des candidatures.**

- octobre 2018 : remise officielle du Prix à Paris, puis Exposition.

Informations

Les formulaires sont à télécharger sur le site : www.prixvirginia.com

Les documents et courriers sont à envoyer à la personne chargée de l'organisation du Prix :

Association Sylvia S - Prix Virginia /
Sylvia Schildge ou Maxime Tibay
64 rue de Saintonge
BP 43108/ 75141 Paris cedex 3 / France

Pour toute information concernant les dossiers, envoyer un mail à contact@prixvirginia.com